

# COMMUNE D'ORSAY

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

### SEANCE DU 13 MARS 2023

---

**Etaient présents :** David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye (à partir de 20h58), Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau.

**Absents excusés représentés :**

Elisabeth Delamoye (jusqu'à 20h58)	Pouvoir à Frédéric Henriot
Augustin Bousbain	Pouvoir à Didier Missenard
Hervé Dole	Pouvoir à David Ros
Marie-Pierre Digard	Pouvoir à Philippe Escande
Eric Lucas	Pouvoir à Patrick Villette

**Absents : //**

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents à 20h30 : 28  
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Alexis Midol-Monnet est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### **2023-16 – ANIMATION DE LA CITE – ADHESION AU RESEAU TRAM – RESEAU D'ART CONTEMPORAIN PARIS – ILE-DE-FRANCE**

***Le Conseil municipal d'Orsay,***

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, articles L.1111-1 et L.1611.4,

**Vu** la loi n° 2001-495 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, pris en application de l'article 10 de la loi susvisée, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

**Vu** les statuts de l'association TRAM, qui fédère des lieux engagés dans la production et la diffusion de l'art contemporain en Île-de-France,

**Considérant** l'intérêt pour la Ville d'Orsay d'adhérer au réseau TRAM,

**Vu** l'avis de la commission de la vie et de l'animation de la cité, réunie le 06 mars 2023,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** l'adhésion de la commune de 200€ au TRAM, association qui fédère des lieux engagés dans la production et la diffusion de l'art contemporain en Île-de-France.
- **Désigne** Monsieur le Maire comme représentant de la Ville auprès de cette association et autorise Monsieur le Maire à choisir son suppléant.
- **Autorise** Monsieur la Maire à entreprendre toutes les formalités relatives à cette adhésion et à acquitter sa cotisation chaque année à l'Association TRAM.

Certifié exécutoire, compte tenu  
de la transmission en Préfecture le  
et de la publication le

17 MARS 2023

17 MARS 2023

David ROS  
Maire d'Orsay  
Conseiller départemental de l'Essonne

